

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-314 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
816 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

Je, Stéphanie Allard, greffière, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2021-EM-314 décrétant une dépense et un emprunt de 816 000 \$ pour la réfection de la toiture du garage municipal* est de 9 077 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 973;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2021-EM-314 décrétant une dépense et un emprunt de 816 000 \$ pour la réfection de la toiture du garage municipal* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 mai 2021

Me Stéphanie Allard, greffière

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)